

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

**Date de la convocation**

6 octobre 2020

**Date d'affichage**

6 octobre 2020

**Objet de la Délibération**

NAVETTE STATION HIVER 2020 2021

N° 45.2020

Séance du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, et le douze octobre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président présente le devis demandé à la société RESALP s'agissant de la navette stations pour la saison d'hiver 2020/2021.

Il propose de donner son accord pour le tarif proposé de 580€ HT/j et d'acter :

- La circulation en continu de la navette sur la journée
- Les périodes de circulation : la totalité des vacances de Noël (2 semaines) et de février (4 semaines).

S'agissant des horaires, il propose une réunion de travail entre la station du Chazelet, l'Ecole de ski, l'office du tourisme et le SIVOM pour définir les grilles horaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DONNE SON ACCORD POUR :**

- Le tarif de 580€ HT/j (devis annexé)
- La circulation en continu sur la journée,
- Les périodes de circulation proposées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification